



## Parcours de contrôle pour taximètres

Ordonnance du DFJP sur les taximètres  
du 5 novembre 2013 (RS 941.210.6)

### Lausanne - Gland A1

ANK - 11.09.2025

3b

<u>A Départ:</u>	<u>B Arrivée:</u>	<u>Description du parcours:</u>
<b>Aire de repos</b> <b>Etoy Nord A1</b>	<b>Aire de repos</b> <b>La Côte - Jura A1</b> env. 4 km après la sortie de Rolle	Autoroute A1 direction Genève, via Aubonne, Rolle
<b>Coordonnées</b> 46.48065 / 6.43253	<b>Coordonnées</b> 46.44625 / 6.29753	Accès par Morges Ouest Demi-tour à Gland

Instructions et détails sur les points de départ et d'arrivée voir au

Cartes: swisstopo - map.geo.admin.ch



Résolution du taximètre

0,1 km (100 m)

**Longueur du parcours de contrôle (km)**

**11,48**

Affichage min. sur le taximètre (-2 %)

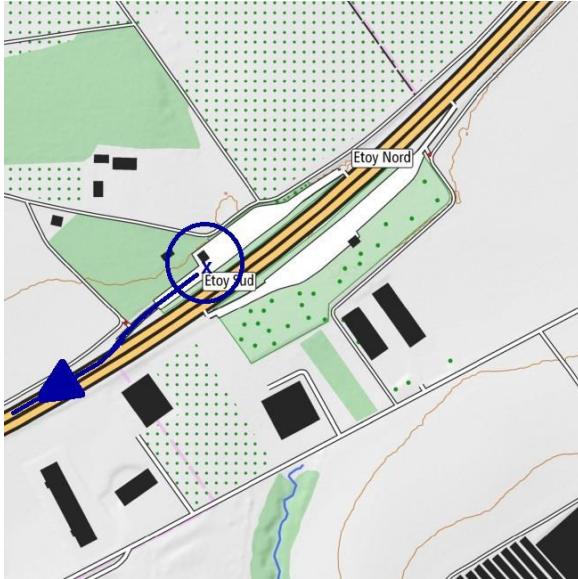
11,3

Affichage max. sur le taximètre (+2 %)

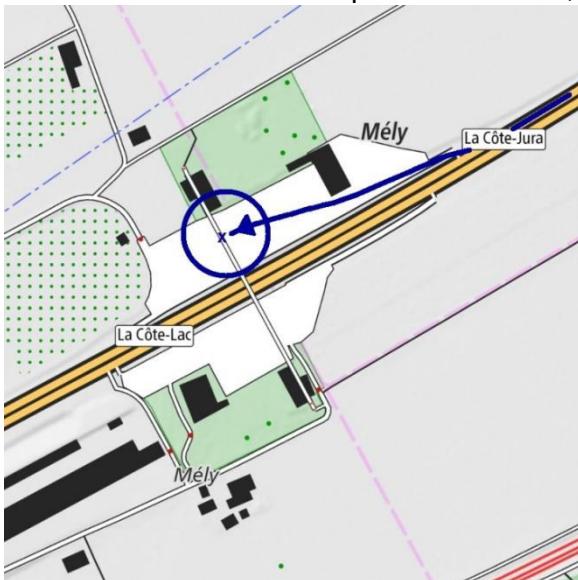
11,7

Si après le parcours de A -> B la distance affichée sur le taximètre ne se trouve pas entre 11,3 et 11,7 km, le taximètre doit être étalonné par une station de montage.

**Point de départ** Aire de repos Etoy Nord, devant les toilettes



**Point d'arrivée** Aire de repos La Côte-Lac, sous la passerelle (voir image ci-dessous)



**Instruction pour l'utilisation de cette documentation de parcours de contrôle**

Le kilométrage doit être affiché par le taximètre avec une précision minimale de 0.1 km (100 m)

**Exécution du contrôle**

1. Se rendre au début du parcours de contrôle et s'y arrêter; régler le mode d'affichage du taximètre sur la distance parcourue; relever le kilométrage du taximètre et le noter.
2. Circuler sur le parcours de contrôle et s'arrêter au point d'arrivée.
3. Relever le kilométrage du taximètre (valeur finale) et le noter.
4. Dans le procès-verbal *contrôle du taximètre*, noter la *longueur du parcours de contrôle (B)* (voir table 1ère page) et la *distance parcourue (C)*.
5. Evaluer si le résultat obtenu respecte les marges d'erreur autorisées.
6. Si le résultat ne respecte pas les marges d'erreur, le taximètre doit être étalonné avant de pouvoir être réutilisé.
7. Finaliser le procès-verbal : *Date (A)*, *corrections (D)* effectuées et *personne ayant effectué le contrôle (E)* et le garder dans le véhicule.

Informations et instructions additionnelles sous: [www.metas.ch/taxi](http://www.metas.ch/taxi)

**Exemple de procès-verbal**

A	B	C	D	E
Date	Longueur du parcours de contrôle	Distance lue sur le taximètre	Corrections – nouveaux paramètres (nombre d'impulsions)	Personne ayant effectué le contrôle
17.04.2024	11,48 km	11,7 km	aucune.	Chauffeur: A. Muster
07.04.2025	20 m	N/A	1456 imp	Autometer Lausanne